

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**JEUDI 9 JUILLET 2026**

*Commune de Bernières-sur-Mer*

**Département du Calvados**

**Présents** : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame CARPENTIER, Monsieur TREFOUX, Madame LOUIS-PHILIPPE, Monsieur BLAIZOT, Madame LEBAILLY, Madame VILLARD, Monsieur HAMEL, Madame JOURDAN, Monsieur HAINCOURT, Madame LEGRANDOIS, Monsieur DECARSIN, Madame VANHEMS, Madame LANGLAIS, Monsieur OLLIVIER, Monsieur FLEURY, Madame CAVIER

**Absents** : Monsieur FORGAR a donné pouvoir à Madame LEBAILLY, Monsieur ENGEL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI.

**Secrétaire de séance** : Madame CARPENTIER

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, accepte l'ajout à l'ordre du jour du point suivant : 26-079 : effacement coordonné des réseaux « promenade des français » - Etude préliminaire.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 JUIN 2026

Madame CAVIER souhaite que le compte-rendu soit modifié afin que ses propos soient conformes à ses dires. Sont corrigés, dans les délibérations suivantes, les propos de Madame CAVIER :

N° 26 -064 : CONCESSION DE PLAGE

*Madame CAVIER indique qu'il est légal de contribuer anonymement et de faire plusieurs propositions et qu'elle déplore le manque de démocratie participative sur ce projet.*

N° 26 -066 : AVIS SUR L'ETUDE D'IMPACT DU PROJET DU CENTRE JUNO BEACH :

*Madame CAVIER remarque que page 7, il est écrit que le parking représente 46% de surfaces imperméabilisées, ce qui est dommageable pour les eaux de ruissellement.*

Madame CAVIER énonce si on se fie au PPRL, le Centre Juno Beach ne sera plus visitable en 2050.

N° 26-071 : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR APERITIF EUROPEEN

Madame CAVIER trouve dommage qu'il y avait beaucoup de monde à l'apéritif et peu à la cérémonie du 8 mai. Elle s'interroge sur la pertinence de renouveler cette manifestation pour laquelle la commune dépense 732.21€.

Monsieur FLEURY demande que soit ajouté « municipal » à son propos concernant le CMJ dans les communications municipales.

Arrivée de monsieur HAINCOURT.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 18 juin 2026.

**Vote : POUR 18 – ABSTENTION : 1 (Monsieur HAINCOURT)**

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le **Président** de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale **adresse** chaque année, au **maire** de chaque commune membre un **rapport** retraçant **l'activité** de l'établissement.

*Ce rapport fait l'objet d'une **communication** par le maire au **conseil municipal** en séance publique. Il a été transmis par mail lors de la convocation.*

*Le maire fait une présentation aux conseillers.*

- *réunions régulières des instances communautaires : 10 bureaux, et 8 conseils*
- *58 agents pour 46.8 ETP*
- *67 agents dans services externes pour 52.7 ETP*
- *déchets :*
  - *Travaux de rénovation dans les déchèteries pour améliorer leur usage au quotidien.*
  - *-2% de baisse générale des quantités de déchets collectés entre 2024/2025, -11% de baisse significative des déchets non valorisables au profit des déchets valorisés comme notamment les déchets d'ameublement.*
  - *4 nouveaux sites de compostage partagés*
- *Gestion des risques :*
  - *Mise en œuvre de 4 des 8 ouvrages prévus à Cresserons et Plumetot*
  - *Réhabilitation des digues haute et basse à Langrune-sur-Mer*
  - *Finalisation du transfert des compétences eau et assainissement*
- *Développement économique :*
  - *Commercialisation du parc d'activité*
  - *Guichet de proximité des entreprises*
  - *C2N renseigne, conseille et oriente les publics sur un panel de service*
- *PVD : fin du programme permettant une évaluation de la politique publique*
- *Urbanisme :*
  - *Arrêt de la procédure du PLUi*
- *Environnement et mobilités :*
  - *Piqu'en Ville : premiers passages à hérissons créés*
  - *Savoir rouler à vélo : 8 écoles – 9 classes de CM2*
  - *Covoiturage : un partenariat avec Blablacardaily*
  - *Ouverture de l'aire des mobilités C2N*
- *Tourisme : 1<sup>er</sup> prix dans la catégorie « communication digitale »*
- *Culture :*
  - *Renforcer la possibilité pour tous et toutes d'assister à une représentation*
  - *Développer l'accès à la culture pour tous les publics*
  - *Déploiement du réseau des médiathèques*
- *Solidarités :*
  - *Poursuite de l'action du RPE : 104 matinées d'éveil organisées*
  - *Prévention spécialisée :*
- *Délégation à l'établissement public départemental le 14 Calvados Prévention jeunesse depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025*
- *178 foyers aidés par le pôle social et solidaire*
  - *Gens du voyage : 2 missions accueillies*
- *Finances :*
  - *excédent de fonctionnement de 2 180 016€, excédent d'investissement : 214 849€*
  - *dette de 2 962 500€ (désendettement de 1.87 ans)*
- *Communication :*
  - *Hausse du nombre d'abonnés*

Madame LANGLAIS remarque que les projets à venir ne sont pas évoqués, ainsi que les difficultés rencontrées. Elle pense qu'il manque un rapport d'auto-critiques. Le rapport est très positif, lui semble-t-il, il n'y a pas de remise en question.

Monsieur HAINCOURT se demande si les projets envisagés, abandonnés sont listés.

Monsieur le maire répond qu'une communication a été faite au niveau des élus à travers une présentation, mais pas du public. Il précise que sans financement certains projets sont compliqués, exemple du financement du siège de C2N et du désengagement de l'Etat.

Madame LANGLAIS note le refus de personne au CUBE, est-ce en raison d'une trop forte demande par rapport à la capacité d'accueil.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité de la Communauté de Communes Cœur de Nacre pour l'exercice 2025.

**Vote : POUR : 19**

|                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>N°26 – 073 : EHPAD INTERCOMMUNAL DE DOUVRES LA DELIVRANDE : RENOUELEMENT DES MEMBRES DE SON CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Suite aux dernières élections municipales et en application du Décret n° 2005-1260 du 4 octobre 2005 relatif à la composition des Conseils d'Administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux locaux, les mandats des membres du Conseil d'Administration de l'E.H.P.A.D. Intercommunal de Douvres représentant les communes membres prennent fin.

Afin de procéder au renouvellement de ces membres qui sont au nombre de neuf, les dix-sept collectivités doivent donc désigner de nouveaux représentants qui siégeront au sein du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article R315-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Chaque conseiller devra désigner 9 membres parmi la liste des 17 candidats présentés. Le vote se fait au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour, relative au second tour.

Le maire procède au vote.

Résultat de l'élection :

Sur les 19 conseillers présents ou représentés, 1 conseiller s'est abstenu, portant le nombre de votants et de suffrages exprimés à 18.

Le maire énonce les 9 membres ayant été élus par le conseil municipal pour siéger au Conseil d'Administration de l'E.H.P.A.D. Intercommunal de Douvres.

|                        |                                   |
|------------------------|-----------------------------------|
| LANGRUNE-SUR-MER       | Françoise BERTON – 18 voix        |
| BERNIERES-SUR-MER      | Marie-Christine VANHEMS – 18 voix |
| DOUVRES LA DELIVRANDE  | Christine VASSE – 17 voix         |
| LION-SUR-MER           | Patricia ROSALIE – 15 voix        |
| LUC-SUR-MER            | Claude CRENEL – 14 voix           |
| SAINT AUBIN-SUR-MER    | Véronique GUYOMARD – 12 voix      |
| CRESSERONS             | Stéphane EHRSAM – 12 voix         |
| PLUMETOT               | Régine PIERRE-CHOLLET – 8 voix    |
| SAINT AUBIN D'ARQUENAY | Laurence LAURENT – 8 voix         |

Les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur.

Ce document doit être adopté dans les six mois qui suivent leur installation (article L.2121-8 du CGCT).

Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau.

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du conseil municipal. Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit : le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la délibération du conseil municipal.

Le projet est modifié suite aux demandes suivantes :

Monsieur FLEURY et Madame CAVIER demandent l'ajout dans l'article 27 d'une mention de la page d'expression pour la liste "Nous aimons Bernières".

*Proposition de rédaction :*

*Les publications visées peuvent se présenter sur un bulletin papier, ou sur support numérique, tels que le site internet. La liste « Nous aimons Bernières » dispose d'une page d'expression dans le bulletin papier.*

Monsieur ENGEL demande à ce que soit précisé en article 16 le fait que les conseillers ne peuvent échanger par voie électronique pendant le conseil avec des personnes extérieures, car cela fausserait le principe que le public ne peut participer aux débats. L'usage des outils de communication ne pourra pas être utilisé à cet effet.

*Proposition de rédaction :*

*Le public est autorisé à occuper les places qui lui sont réservées dans la salle. Il doit observer le silence durant toute la durée de la séance. Toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites.*

*Les élus du conseil municipal ne peuvent échanger par voie électronique avec des personnes extérieures au conseil municipal, afin de ne pas fausser le fait que le public ne peut participer aux débats. L'usage des outils de communication ne pourra donc pas être utilisé à cet effet.*

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur du conseil municipal relatif au mandat électoral 2026-2032.

**Vote : POUR : 19**

## **N°26 – 075 : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

L'article 10 de la loi du 25 novembre 2021 n° 2021-1520 contraint toutes les communes exposées à au moins un risque majeur de contribuer à l'information du public par la mise à disposition des informations dont elles disposent.

Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population.

Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes. Il permet à la commune d'optimiser sa capacité de réaction face à un événement de sécurité civile. Il organise la réponse de proximité. Il fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en

œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à la population. Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours arrêtés en préfecture.

Le plan communal de sauvegarde est déclenché par le Maire ou par son représentant désigné dans le plan de sa propre initiative, dès lors que les renseignements reçus ne laissent aucun doute sur la nature de l'évènement, ou à la demande de l'autorité préfectorale (le préfet ou son représentant). C'est un outil d'aide à la décision du maire pour faire face à la crise.

Monsieur BLAIZOT demande si une méthodologie sera distribuée pour savoir comment réagir lorsqu'un risque surgit.

Monsieur le maire précise qu'un document synthétique sera produit en plus.

Monsieur BLAIZOT demande si les cartes sont-elles à disposition à la mairie.

Monsieur le maire répond par la positive.

Monsieur le maire rappelle que les élus ne sont pas affectés à une crise mais à un rôle par crise.

Monsieur BLAIZOT pense que ce document peut permettre aux habitants de comprendre des choix retenus par le conseil municipal.

Madame CARPENTIER confirme que ce document participe à aider la population à s'informer et les informer.

Madame CAVIER demande si ce document reste interne à la mairie.

Monsieur le maire atteste que c'est un document interne, car il contient des données personnelles. C'est un outil d'action pour les élus.

Madame LEBAILLY demande si des exercices seront programmés et à quelle fréquence.

Monsieur le maire indique qu'il n'y a pas encore d'exercice programmé, mais qu'il pense en prévoir deux dans le mandat.

Monsieur BLAIZOT pense à la canicule qui est un risque avéré, cela peut être rassurant pour la population.

Monsieur DECARSIN trouve plus judicieux que les documents susceptibles de changer soient annexés au document.

Monsieur le maire répond que la liste des coordonnées des artisans et commerçants a été mise à jour au 30/06/26.

Madame CAVIER note que l'entreprise LESAGE est absente de la liste et qu'il y a une erreur pour l'entreprise Roberge, plombier-chauffagiste.

Monsieur le maire prend note afin que les modifications soient faites.

Monsieur FLEURY demande si des dispositions existent quant au risque de vent au niveau de la salle de la mer et de la place du 6 juin.

Monsieur le maire répond qu'il y a obligation de mettre en sécurité. Une analyse sera faite au regard du règlement du PPRL.

Le conseil municipal valide le Plan Communal de Sauvegarde proposé.

**Vote : POUR : 19**

#### **N°26 – 076 : ENQUETE DE RECENSEMENT 2027 – DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR**

L'enquête de recensement se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027. Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent sur la commune et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Le calcul de la population de référence, mise à jour et diffusée chaque année en décembre et prise en compte pour déterminer la participation de l'Etat au budget communal.

Le conseil municipal valide la désignation du coordonnateur communal, Monsieur Thibaut LE GAL.

**Vote : POUR : 19**

## N°26 – 077 : TABLEAU DES EFFECTIFS

La promotion interne désigne le passage à un niveau d'emploi supérieur par l'inscription d'un fonctionnaire sur une liste d'aptitude. Il s'agit d'un procédé de recrutement dérogatoire au principe du recrutement des fonctionnaires par concours.

Ce processus reconnaît et valorise les compétences acquises et l'expérience professionnelle du fonctionnaire. La promotion interne ne doit pas se confondre avec l'avancement de grade qui concerne une promotion au sein d'un même cadre d'emplois.

La commune avait proposé 4 dossiers à la campagne de promotion interne 2026. Sur ces 4 dossiers, seuls 3 dossiers ont été retenus par le Centre de Gestion du Calvados auquel la commune est affiliée.

Le conseil municipal valide :

- La suppression de 2 postes d'adjoints techniques principaux de 1<sup>e</sup> classe créés par délibération n° 25-025 du 27 mars 2025,
- La suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe créé par délibération n° 24-025 du 21 mars 2024,
- La création de 3 postes d'agents de maîtrise, à temps complet, 2 affectés au groupe scolaire et le 3<sup>ème</sup> affecté au service technique.
- Le nouveau tableau des effectifs annexé.

**Vote : POUR : 19**

## N°26 – 078 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES ARCHERS DE LA SEULLES

L'association Les Archers de la Seulles propose de mettre en place une animation découverte du tir à l'arc pour le grand public, décomposée en 2 animations autour du tir à l'arc durant les 2 mois d'été (juillet - août) au sein de la commune de Bernières sur mer pour les habitants et les touristes. Les Berniérans auront également la possibilité de pratiquer ce sport au sein du club qui compte déjà 7 habitants de la commune.

Cette animation est ouverte GRATUITEMENT à tout public à partir de 10 ans selon la morphologie pour des raisons de sécurité. Un avis favorable a été rendu par la commission Sport Santé du samedi 27 juin.

Monsieur le maire précise que les dates retenues pour ces animations sont le 13 juillet et le 5 août de 13h à 19h.

Le conseil municipal acte le versement d'une subvention de 300 euros à l'association Les Archers de la Seulles pour la mise en place de 2 animations autour du tir à l'arc durant les 2 mois d'été.

**Vote : POUR : 19**

## N°26 – 079 : EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX « PROMENADE DES FRANÇAIS » - ETUDE PRELIMINAIRE

La commune a sollicité le SDEC ENERGIE pour l'estimation d'un projet d'effacement coordonné des réseaux aériens situés « **PROMENADE DES FRANCAIS** ».

L'étude préliminaire fait apparaître un coût d'opération estimé à :

- Effacement coordonné : 231 000.00 € TTC, la participation de la commune étant de 104 850.00 €, déduction faite des financements mobilisés par le SDEC ENERGIE. Ce chiffrage tient compte des aides financières votées par les élus du Comité Syndical qui ont souhaité

optimiser ces aides dans des zones géographiques nécessitant une sécurisation du réseau et une amélioration de la qualité de l'électricité en matière de continuité de tension. Le projet se situant en zone littorale exposée à des vents potentiellement élevés, il bénéficie à ce titre d'une aide spécifique de 50 % sur les trois réseaux : électricité, éclairage public (avec dépense prise en compte plafonnée à 75€ par ml de voirie et télécommunication ;

- Eclairage seul : 31 646.26€ TTC, la contribution de la commune est de 19 778.91€HT ;

Soit un coût total de contribution de la commune de 124 628.91€HT.

Monsieur FLEURY demande pourquoi on arrête à l'avenue des Algues.

Monsieur le maire indique qu'après l'avenue des Algues, la promenade n'est concernée que par le réseau de télécommunication.

Monsieur FLEURY souhaite connaître les travaux de voirie en 2029.

Monsieur le maire répond que dans la campagne lors des élections municipales, la réfection de cette voie était projetée en 2029, mais que le projet n'est pas arrêté. Il sera à travailler. L'objectif est de pacifier et d'embellir.

Monsieur FLEURY demande si toutes les rues transversales sont concernées.

Monsieur le maire répond que ne seront faits que les débuts de rues.

Monsieur FLEURY demande pour les télécoms.

Monsieur le maire informe que le technicien n'a chiffré que les câbles et qu'il manque le terrassement.

Monsieur BLAIZOT demande pourquoi la commune ne s'intéresse pas à l'éclairage assuré par des panneaux électriques.

Monsieur le maire répond que le SDEC le déconseille.

Monsieur HAINCOURT demande si le réseau TELECOM est encore en fil.

Monsieur le maire confirme qu'il existe les 2 sur la commune.

Le conseil municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- Souhaiter le début des travaux pour la période suivante : 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2027 et informe le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification : Après la période estivale.
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- décide d'inscrire le paiement de sa participation, soit :

☒ X en section de fonctionnement

☐ en section d'investissement, par fonds de concours

Le montant du fonds de concours sera recalculé sur la base de la facturation des travaux exécutés.

Il ne pourra excéder 75 % du coût HT éligible. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.

- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT, soit la somme de 5 775,00 €,
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

**Vote : POUR : 19**

## **QUESTIONS DIVERSES**

Madame CAVIER demande si l'arrêté préfectoral relatif à la concession de plage a été reçu.

Monsieur le maire confirme la réception.

Madame CAVIER demande s'il peut être diffusé.

Monsieur le maire répond qu'il sera prochainement publié le site internet municipal.

Madame CAVIER souhaite donner l'information suivante sur la collecte des déchets, rue de Cauvigny : Jusqu'à présent, 8 à 10 habitants déposaient leur bac noir rue du Gal Leclerc et regroupaient leurs sacs jaunes rue de Cauvigny, une dizaine de pas avant l'intersection avec la rue du Gal Leclerc. Les rippers n'ont pas à faire 10 pas pour venir chercher les sacs. Les habitants doivent déposer maintenant les sacs jaunes rue du Gal Leclerc, ce qui crée un regroupement important de sacs jaunes et de bacs noirs sur le trottoir rue du Gal Leclerc et peut gêner la circulation.

## **COMMUNICATIONS INTERCOMMUNALES**

- Le conseil communautaire a adopté son règlement intérieur.
- A aussi été voté le budget supplémentaire, en la présence de Sonia Pimor, conseillère aux décideurs locaux (DGFIP. La santé financière de collectivité a été relevée.
- Ont été adoptés les tarifs de la taxe de séjour, mais aussi les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage.
- Un prêt relai de 2 000 000€ sera souscrit pour porter les travaux de la future Médiathèque et du siège communautaire, en attente de versement des subventions et du FCTVA (51% du budget).
- Le bureau communautaire va lancer une consultation pour sélectionner un Amo pour le Plan Intercommunal de Sauvegarde et les communes volontaires pour un Plan Communal de Sauvegarde.
- En contractualisant avec ECOLOGIC, Cœur de Nacre s'engage à mettre en place au sein de ses déchèteries un espace de tri dédié aux équipements utilisés dans le cadre d'une pratique de bricolage ou de jardinage avec des objets thermiques. Les contenants sont fournis par l'éco-organisme qui se charge aussi de la collecte via un prestataire conventionné sans coût pour la collectivité.
- Le Comité Social Territorial s'est réuni dans sa nouvelle composition.

## **COMMUNICATIONS MUNICIPALES**

- Le Groupe Mammalogique Normand est venu le 19 juin créer des passages à hérisson avec les enfants de l'école, entre le verger municipal et les jardins familiaux. L'après-midi des passages ont été créés chez des riverains volontaires, en présence d'un membre de l'équipe technique, pour le former à la création de passage sur l'espace public.
- La kermesse de l'école sur la place Eisingen a été une vraie réussite, saluée par tous les participants.
- La commune a dû engager une entreprise de désinfestation pour un logement communal libéré par des locataires. La facture sera adressée à ces derniers. Les travaux de remise en état seront plus longs que prévus et la remise en location interviendra donc plus tard.
- Un échange avec la Fédération de chasse va permettre la plantation d'environ 250 mètres de haie sur la commune. Le projet sera présenté en conseil municipal d'octobre.
- Une réunion publique s'est tenue le 24 juin, en présence de riverains et des services de Département, pour le projet de réfection de voirie de la rue Hettier, et de l'aménagement cyclable. Les travaux pourront être effectués après la réfection du réseau d'eau potable.

- La commune de Bernières sur mer est lauréate du Trophée de l'investissement 2026 porté par l'UAMC et la fédération nationale des Transports publics, pour les travaux réalisés sur les rues Montgomery-Foch : réfection de voirie, reprise des réseaux d'eau pluviale et d'eau potable, création de cheminement piéton, mise en accessibilité des quais de bus, végétalisation de l'espace public.
  - L'association Sourire et Détente a fait son repas annuel dans le parc Berthélémy. Les espaces végétalisés et boisés ont vraiment apporté une réponse à la canicule en offrant des ilots de fraîcheur. La commune va poursuivre les plantations dans les années à venir.
  - Le budget a été présenté en commission finances le 25 juin dernier. A aussi été présenté le projet de marché groupé de l'énergie pour les habitants. Projet retenu par la commission, qui a souhaité la présentation de plusieurs offres de partenaires.
  - Michel Regnaud, agent des services techniques, est parti en retraite le 30 juin au soir. Il sera remplacé par Camille Roger, ancien salarié de Batimétal.
  - La commission Sport santé a analysé la demande d'installation d'une psychopédagogue. Après vérification des données administratives, un bail précaire sera envisagé dans le studio de l'ancienne mairie.
- Madame CAVIER réitère ses doutes sur cette installation et sa demande « d'appel à projet ».
- La commission des Affaires culturelles a poursuivi le travail d'organisation de la Fête de Bernières 2027, qui aura pour thème les 1000 ans de Guillaume le Conquérant. Un projet fédérateur. Une exposition vente est aussi en coirs d'organisation pour le 20 septembre à l'église : les bénéfices seront reversés pour le financement des travaux de l'église.
  - Les pêcheurs plaisanciers ont été rencontrés pour envisager le futur arrêté préfectoral autorisant le stationnement des tracteurs sur la plage. Une nouvelle réunion avec l'association et les pêcheurs qui le souhaitent est calée le 09 septembre à 18h30, l'idée étant d'ouvrir largement et d'échanger avec les pêcheurs pour avoir leur avis.
  - Le conseil municipal des Jeunes s'est installé le samedi 4 juillet. Ils ont commencé à faire émerger des idées pour la commune.
  - Le local Handymer est ouvert pour la saison.
  - De nouveaux échanges ont permis d'affiner les travaux d'effacement des réseaux de la rue de Gaulle et de la rue de la Falaise.
  - Une première commission menu s'est tenue le 7 juillet.
  - Un nouvel échange a eu lieu avec CICLOP, AMO pour le projet de rénovation du club-house de tennis.
  - La fête de Bernières, c'est ce week-end, du 10 au 14 juillet : de nombreux événements, tous gratuits.

Prochains conseils municipaux :

- Jeudi 17 septembre à 20h30
- Jeudi 15 octobre à 20h30
- Jeudi 19 novembre à 20h30
- Mercredi 16 décembre à 20h30

Fin de la séance : 20h40

Le Maire

Thomas DUPONT-FEDERICI



Secrétaire de séance

Mireille CARPENTIER